



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

station d'épuration de Vidy : vers un traitement plus performant des eaux usées

De nouveaux essais pilotes sont menés aujourd'hui à la STEP de Vidy pour traiter les micropolluants contenus dans les eaux usées. En collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne teste aujourd'hui l'efficacité de l'utilisation de charbon actif pour éliminer ces contaminants. D'autres essais sont également en cours à Vidy pour confirmer les possibilités offertes par un traitement à l'ozone. Les deux procédés pourront être prochainement comparés. A Lausanne, ces essais ouvrent la voie à une rénovation complète de la STEP.

Résidus de médicaments et de produits chimiques par exemple, les micropolluants peuvent nuire à la faune et à la flore aquatiques ainsi qu'à la qualité de l'eau potable provenant de lacs ou de nappes phréatiques. Des essais pilotes vont permettre de tester si, et dans quelle mesure, des technologies existantes contribuent à éliminer ces contaminants traces si elles sont intégrées dans les STEP communales, comme étape de traitement additionnelle. Des essais d'ozonation ont déjà été réalisés à la STEP à Regensdorf (ZH). Ils sont actuellement en cours à Vidy. Un second type d'essai se déroule depuis septembre 2009 également à la STEP de Vidy, avec un traitement constitué d'une absorption des micropolluants sur du charbon actif, suivie d'une filtration membranaire.

Pour la Ville de Lausanne, ces essais ouvrent la voie à une rénovation complète de la STEP pour améliorer le traitement des eaux usées. Construite en 1964, la STEP de Vidy traite chaque année 40 millions de m³ d'eaux usées provenant de Lausanne et de 15 communes environnantes. Le Conseil communal a adopté en février 2009 un crédit de 3,8 millions de francs pour entamer la phase de conception et de dimensionnement de l'ouvrage (préavis 2008/45). Près de 140 millions de francs seront nécessaires à la modernisation des installations, dont les variantes de financement devront encore être étudiées.

Pour le Canton de Vaud, le Conseil d'Etat soutient les essais de la STEP de Vidy qui contribueront à l'élaboration d'une stratégie ou « plan cantonal micropolluants ». Sur la base des enseignements tirés de ces essais, des actions seront portées sur certaines STEP, en équipant les plus importantes de traitements spécifiques, en déplaçant certains rejets ou en les regroupant sur des STEP de plus grande capacité. L'élaboration d'un « plan cantonal micropolluants » requiert donc une phase de diagnostic, de fixations d'objectifs et d'estimation des coûts. Par le crédit d'1 million 850 mille francs qu'il soumet au Grand Conseil, le Conseil d'Etat marque sa volonté de participer activement à la lutte contre ces micropolluants.

Au chapitre financier, un crédit de 8,63 millions de francs a été adopté par le Conseil communal de Lausanne (préavis 2008/45) pour la mise en œuvre des essais. L'OFEV et le Canton de Vaud soutiennent respectivement le projet à hauteur de 2,5 millions et 1,25 millions francs. Des actions préventives sont en outre menées pour informer la population sur la problématique des micropolluants et les possibilités d'en diminuer les émissions (www.lausanne.ch/micropolluants).

adaptations nécessaires dans le traitement des eaux usées



Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch



Au niveau national, sur la base des résultats du projet « Stratégie MicroPoll » mené depuis 2006, l'OFEV estime qu'une centaine de STEP – les plus grandes, celles à proximité des captages d'eau potable et celles aboutissant dans des cours d'eau où les eaux épurées ne sont pas assez diluées, devraient être équipées d'une étape supplémentaire d'épuration pour les micropolluants.

L'investissement à moyen terme est estimé à 1,2 milliard de francs. Le coût annuel supplémentaire pour l'entretien est estimé à 130 millions de francs, soit une augmentation de 6% des coûts actuels. L'OFEV prépare une révision de l'Ordonnance sur la protection des eaux afin d'initier et gérer cette nouvelle tâche de la protection des eaux.

La direction des travaux de la Ville de Lausanne

Le bureau d'information et de communication
du Canton de Vaud

L'Office fédéral de l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Olivier Français, directeur des travaux, Ville de Lausanne, tél. 021 315 52 00**
- **Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, DSE, tél. 021 316 45 00**
- **Willy Geiger, sous-directeur, Office fédéral de l'environnement, tél. 079 371 62 82**

Lausanne, le 1^{er} octobre 2009